

AR PREFECTURE

017-200041523-20200528-DEC241_2020-AI
Reçu le 28/05/2020

H A U T E



SAINTONGE

Décision n° 241/2020
AB

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge décide de signer une nouvelle convention de mise à disposition, de maintenance et d'exploitation de divers objets volants avec le Département de la Charente Maritime du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021.

Fait à Jonzac

Le

26 MAI 2020

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex